



Les résultats complets paraîtront dans le journal
Le Progrès adressé à tous les concurrents
et seront consultables sur les sites
www.decines.fr et www.sport-info.com

- Tee-shirt remis
à tous les participants
à l'arrivée de la course
- Challenge du nombre

ATTENTION Les inscriptions non accompagnées du règlement et du certificat médical*
ou de la copie de la licence ne seront pas prises en compte.

Course ouverte à tous, des cadets (nés en 1991 et 1992) aux vétérans, licenciés ou non*.

Départ : 10h, devant la base des Sauveteurs et Aviron Décinois, rue de la Fraternité.

INSCRIPTIONS 8 € (chèque à l'ordre du C.A.D.) et 10 € le jour de la course.

• **PAR COURRIER** : bulletin à détacher et à retourner accompagné de votre règlement, à l'ordre du Club d'Athlétisme
de Décines, et du certificat médical* daté de moins d'un an ou de la copie de la licence à :

Hôtel de Ville - Service des Sports « **DÉCI JOGG** » - Place R. Salengro BP 175 - 69151 Décines cedex

avant le 15 février 2007.

• **AU SERVICE MUNICIPAL DES SPORTS** : 2, rue Marcellin-Berthelot - 69150 Décines

• **EN LIGNE** : www.decines.fr (bulletin téléchargeable)

• **SUR PLACE** : dimanche 24 février devant la base des Sauveteurs et Aviron Décinois, jusqu'à 30mn avant le départ.

* Certificat médical de non-contre-indication de la course à pied obligatoire pour les non licenciés.

Service municipal des sports : 2, rue Marcellin-Berthelot - 69150 Décines - Tél. 04 72 93 30 50

sports@mairie-decines.fr

www.decines.fr

ATTESTATION PARENTALE

J'autorise mon fils, ma fille, mineur(e)
à participer à la course **DECI JOGG** et déclare
avoir pris connaissance du règlement.

Signature

Etabli le :

à :

IMPORTANT

Le certificat médical de non-contre-indication
de la course à pied, qui doit dater de moins
d'un an, est obligatoire.

Il peut être remplacé par la copie d'une licence
sportive en cours de validité ayant donné
lieu à la délivrance d'un certificat médical.

